Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 29 du 15 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 10

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Du *25 mars 2022*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

direction des ressources humaines.

AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Du 25 mars 2022

NOR A R M A 2 2 0 0 7 6 2 V

Référence(s) :

- Décret N° 2008-944 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des ingénieurs des études techniques de l'armement (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 26).
- Arrêté du 29 juin 2009 relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement (JO n° 161 du 14 juillet 2009, texte n° 38).
- Arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4).

› Instruction N° 144891/DEF/DGA/DRH/D du 08 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Référence de publication :

I. Il est organisé, au titre de l'année 2022, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement en application des dispositions du décret N° 2008-944 du 12 septembre 2008 susvisé, portant statut particulier du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté du 24 janvier 2022 fixant le nombre de postes offerts au recrutement en 2022 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 43 du 20 février 2022, texte n° 17). Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 8 et 9 septembre 2022. Les épreuves orales d'admission se dérouleront le 14 novembre 2022. L'horaire sera communiqué ultérieurement à chaque candidat admissible.

Les candidats devront satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement, à la date de dépôt de la candidature ou au plus tard au moment des épreuves orales en cas d'inaptitude temporaire.

Sont autorisés à se présenter à ce concours :

- les officiers subalternes :
  1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'officier ;
  2. âgés de trente ans au plus (né à partir du 2 janvier 1992) ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.
- les ingénieurs civils de la défense :
  1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'ingénieur civil de la défense (anciennement ingénieur des études et fabrications) ;
  2. âgés de trente ans au plus (né à partir du 2 janvier 1992) ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.
- les sous-officiers ou officiers mariniers :
  1. ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
  2. âgés de trente-cinq ans au plus (né à partir du 2 janvier 1987) ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.
- les agents civils sur contrat du ministère des armées :
  1. ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
  2. âgés de trente-cinq ans au plus (né à partir du 2 janvier 1987) ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.
- les techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère des armées :
  1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité de technicien supérieur d'études et de fabrications ou de technicien du ministère des armées ;
  2. âgés de trente-cinq ans au plus (né à partir du 2 janvier 1987) ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

Les conditions de diplôme exigées des candidats peuvent être appréciées jusqu'à la date d'intégration dans le corps.

Les conditions d'âge et d'ancienneté de service sont appréciées au 1er janvier 2022.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 susvisé relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade

d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction susvisée N° 144891 DGA/DRH/D du 8 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Les candidats devront transmettre au plus tard le 24 juin 2022, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement
DRH/SDMR/GM
60, boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris cedex 15

II. Le présent avis est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines,

Benoît LAURENSOU.

ANNEXES

ANNEXE I.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT : DEMANDE D'INSCRIPTION.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

demande à être autorisé(e) à prendre part aux épreuves du concours ouvert en

pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement.

Fait à , le

Signature

NOM :	Direction / Service :
Prénom (s) :	Option technique (annexe 1 de l'arrêté de référence c)

Situation familiale	
Adresse personnelle	
Affectation (adresse complète du service, n° tél. et courriel)	
Diplômes obtenus	

ANNEXE II.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT : FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.

FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE

NOM : Prénom (s) : Corps : Grade :	Direction / Service :

Grades successifs	Dates de nomination	Interruptions de service	
		Dates de début	Dates de fin

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus

Date et signature du candidat

Date, cachet et signature de l'autorité chargée de l'organisation des concours :

ANNEXE III.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE

D'INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT : RELEVÉ DETAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 (1°) DU DÉCRET N° 2008-941 DU 12.09.2008 MODIFIÉ.

RELEVÉ DETAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6 (1°) DU DÉCRET N° 2008-941 DU 12.09.2008 MODIFIÉ

NOM : Prénom (s) : Corps : Grade :	Direction / Service : Le cas échéant, préciser le nombre de participations à des concours IA :

Direction – Etablissement - Service	Fonctions	Nature des services (description sommaire des missions ou des travaux majeurs conduits ou effectués, encadrement)	Supérieurs hiérarchiques directs	Dates	
				de début	de fin

ANNEXE IV.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS SUR ÉPREUVES EN COURS DE CARRIÈRE AU GRADE D'INGÉNIEUR DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT : AVIS DU SECOND NOTATEUR.

AVIS DU SECOND NOTATEUR

NOM, prénom (s), corps et grade du candidat :

NOM, grade, fonction du second notateur :

Appréciation :

Estimez-vous que le candidat est en mesure de devenir un ingénieur de l'armement qui se classera[1] :

- au dessous de la moyenne ? oui - non
- dans la moyenne ? oui - non
- au dessus de la moyenne ? oui - non - éventuellement
- parmi les meilleurs ? oui - non - éventuellement

A , le

(Date, attache et signature du second notateur)

[1] Rayer la mention inutile